

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 042-214201865-20230330-DEL_2023_031-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 24
Votants : 30

Séance du 30 mars 2023 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :
N° DEL_2023_031

Date de convocation : 23 mars 2023

OBJET :
CONVENTION D'OCCUPATION
PRÉCAIRE AVEC CAP MÉTROPOLE
POUR LE LOCAL 27 RUE W. ROUSSEAU
- 30 RUE V. HUGO

Étaient présents

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, M. Alexandre PETIAUX, Mme Katy BORREGO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Séverine REYNAUD, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Jean-Louis VALENTE

Étaient absents

M. Didier DELDON, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Marc DERDERIAN

Ont donné pouvoir

Isabelle CHAUVE (pouvoir à Marlène ESTEVEZ)
Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)
Leila MECHTAR (pouvoir à Katy BORREGO)
Damien LEFORT (pouvoir à Saloi EL OUNI)
Djemila BOUAOUD (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ)
Nasira DEBBAH (pouvoir à Anne-Marie GAUDENCIO)

Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

La cantine scolaire de l'école Victor Hugo (désormais maternelle Alice Escoffier) accueillait les enfants dans le bâtiment en cours de travaux pour devenir le conservatoire de la ville.

En attente d'une solution plus pérenne, les enfants déjeunent actuellement dans un bâtiment modulaire, dans la cour de l'école. Après différentes études d'opportunités, le bâtiment situé impasse Victor Hugo, occupé à titre gratuit par la Croix Rouge, a été identifié comme étant le plus à même, après travaux, pour installer la cantine et recevoir les enfants.

Considérant l'intérêt de l'activité de la Croix Rouge pour la commune, un nouveau local a donc été recherché pour les accueillir.

Contenu :

Dans le cadre du programme d'utilité publique « Opération de Restauration Immobilière » et de la concession d'aménagement pour le traitement de l'habitat ancien du Centre-ville de Rive-de-Gier, CAP Métropole est propriétaire d'un local sis 27 rue W. Rousseau - 30 rue V. Hugo, présentant un rez-de-chaussée en bon état et qui recevait déjà du public au regard de l'ancienne activité. Celui-ci est vide de tout occupant depuis février 2023 et pourrait donc accueillir la Croix Rouge.

Il convient pour cela de conclure une convention d'occupation précaire entre Cap Métropole et la Ville de Rive-de-Gier. Puis la commune sous-louera ce local à la Croix Rouge. La convention prendra effet à compter du 1er avril 2023 jusqu'au 30 juin 2025, afin de ne pas bloquer le projet de renouvellement urbain. Toute modification de cette convention fera l'objet d'un avenant.

Point financier :

Cette convention d'occupation est réalisée à titre gracieux. La Ville s'engage néanmoins à réaliser les travaux de mise en conformité du local. Le budget estimé est d'environ 8 000 € HT. Les charges locatives (contrats, entretiens ...) seront portées par la commune.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention d'occupation précaire (projet en annexe) entre Cap Métropole et la Ville, pour le local situé en rez de chaussée, sis 27 rue W. Rousseau - 30 rue V. Hugo ;
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant légal, à signer la convention d'occupation précaire telle que décrite ci-dessus, ainsi que ses éventuels avenants à venir et tous les documents afférents, et notamment la convention de sous-location à venir avec la Croix rouge.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY

Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE